Norme véhicules zéro émission - Le gouvernement veut augmenter l'offre de véhicules électriques au Québec

NOUVELLES FOURNIES PAR
Cabinet du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs →
Avr 21, 2023, 08:00 ET

MONTREAL, le 21 avril 2023 /CNW/ - Comme il s'y est engagé dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030), le gouvernement du Québec a pour objectif de rehausser les exigences de la norme véhicules zéro émission (norme VZE). Les modifications réglementaires envisagées feront en sorte que deux millions de voitures électriques circuleront sur les routes du Québec en 2030, une augmentation de 400 000 véhicules par rapport à la cible gouvernementale actuelle.

Le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région des Laurentides, M. Benoit Charette, a fait cette annonce aujourd'hui. Deux projets de règlement seront soumis à une consultation publique qui débutera le 3 mai prochain.

Dans le contexte où le gouvernement vise à atteindre 100 % de ventes de véhicules neufs entièrement électriques en 2035, renforcer la norme VZE s'avère essentiel pour atteindre notre objectif de réduction des GES.

Citations :

« La transition du parc automobile vers des véhicules zéro émission fait partie des solutions pour réduire les émissions de GES du Québec. La norme VZE est un outil incontournable pour y arriver. Les constructeurs ont la capacité d'offrir à la population plus de véhicules et de modèles électriques au cours des prochaines années. En accélérant la mise en place de la norme, nous voulons améliorer l'offre de modèles électriques aux Québécois. »

Benoit Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et de Parcs et ministre responsable de la région des Laurentides

« Avec le resserrement de la norme VZE, avec les incitatifs à l'achat et avec le soutien à la recharge à la maison, au travail et par un réseau de bornes publiques, pour ne nommer que ces mesures-là, le gouvernement pose les bons gestes pour améliorer l'accessibilité des véhicules électriques pour les consommateurs québécois. L'électrification de nos transports est l'une de nos priorités pour réduire nos émissions de GES. Nous encourageons aussi les gens à utiliser le transport collectif, le transport actif, l'autopartage et le covoiturage. »

Geneviève Guilbault, vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable

Faits saillants :

- Entrée en vigueur en 2018, la norme VZE oblige les constructeurs automobiles, par un système de crédits, à assurer l'offre et la disponibilité des véhicules électriques sur le marché québécois, et ce, en nombre et en variété.
- En 2022, environ 12 % des véhicules individuels nouvellement immatriculés étaient des véhicules électriques, comparativement à seulement 0,7 % en 2015. Cependant, les véhicules électriques individuels représentaient moins de 3,5 % du parc total des véhicules légers.
- En janvier 2023, les routes du Québec comptaient près de 171 000 véhicules légers 100 % électriques ou hybrides rechargeables, soit 32 % de plus qu'à pareille date l'an dernier.
- Selon le plus récent inventaire des émissions de gaz à effet de serre du Québec (2020), 42,8 % des émissions de GES du Québec proviennent du secteur des transports, dont une grande partie est attribuable au transport routier léger (20,4 %).
- Le renforcement de la norme VZE s'inscrit dans le cadre de l'objectif 1.1 du PEV 2030, qui vise à réduire l'empreinte carbone de chaque mode de transport.

Liens connexes :

- Pour de l'information sur la norme VZE en général et pour connaître les modalités de la consultation publique sur les projets de règlement qui débutera le 3 mai prochain, visitez dès aujourd'hui la page Web Norme véhicules zéro émission.
- Pour s'informer sur le Plan pour une économie verte 2030.
- Pour en apprendre davantage sur l'électrification des transports.

SOURCE Cabinet du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Renseignements: Mélina Jalbert, Attachée de presse, Cabinet du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région des Laurentides, Tél. : 418 803-2351; Maxime Roy, Directeur des communications, Cabinet de la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Tél. : 514 560-0244; Relations avec les médias : Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,de la Faune et des Parcs, Tél. : 418 521-3991